



DÉCLARATION LIMINAIRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DU 25 AVRIL 2017

Monsieur le président,

la CGT Finances Publiques 84 réaffirme son attachement à la dimension sociale et solidaire de cette instance. L'action sociale est aujourd'hui un rouage essentiel à la DGFIP.

Une fois de plus, la CGT Finances Publiques 84 constate avec regrets à quel point les délégué(e)s sont entravé(e)s dans leurs actions de par leur isolement et les contraintes comptables chorus.

La CGT Finances Publiques exige une action sociale de qualité et d'égalité au service de tous les agents, actifs ou retraités de notre département. Pour cela, les moyens financiers et humains de chaque département doivent être pérennisés et améliorés. Nous en profitons également pour évoquer encore l'absence d'assistant(e) de délégation dans le Vaucluse ainsi que la problématique des transports, due à l'obligation de suivre un marché public national ou régional qui limite les possibilités d'actions notamment à cause des tarifs élevés ou de l'éloignement géographique des prestataires retenus. L'échelon départemental est en effet le plus pertinent pour appréhender de façon efficace les besoins des agents du Vaucluse.

Cela fait maintenant plusieurs séances que nous réclamons la formation des représentants du personnel siégeant en CDAS qui devait se tenir début 2016. Avez-vous de nouvelles informations à ce sujet ou devons-nous renoncer à la nécessaire formation que suppose la participation au CDAS ?

Par ailleurs, la CGT Finances Publiques 84 tient à faire part, une nouvelle fois de son soutien à Mme Zaoui dans la mise en oeuvre de l'action sociale comme l'organisation de l'arbre de Noël, de la journée des retraités...

Aujourd'hui, la situation est critique pour nos agents : le médecin de prévention est partie à la retraite et n'est pour le moment remplacée que par la référente régionale qui ne peut faire que des permanences ponctuelles.

La CGT Finances Publiques 84 souhaite aussi que soit évoquée la place des retraités -syndicalistes- au sein de notre CDAS. En effet, ceux-ci demandent au président de pouvoir siéger (sans voix délibératives mais consultatives ou même en tant qu'expert) lors de nos séances afin de faire entendre la voix des retraités.